



RENAULT RETAIL GROUP

Réseau commercial

Intranet : www.intra.renault.fr/cgt-central/index

Courriel Intranet Renault : cgt.central@renault.com

Site Internet : cgt-renault.com *Courriel* : rfa@cgt-renault.com

Réagir, Revendiquer, Gagner !

MARDI 12 SEPTEMBRE

LA CGT RRG SE MOBILISE

Après la dernière rencontre entre la CGT et le Gouvernement pour le projet d'ordonnances «loi travail » du jeudi 23 Aout.

Nous pouvons déjà annoncer que La PRECARITE sera le maître mot de ce qui a été présenté lors ces bilatérales.

Ce projet que le gouvernement n'a même pas présenté dans son intégralité 30 pages sur 150 ou 200 (5 ordonnances annoncées), est régressif pour l'économie et ne permettra aucune création d'emplois.

En résumé toujours plus de flexibilité, plus de précarité, moins de rémunération, moins de droits, moins de protection notamment en matière de santé et de couverture sociale etc...

L'analyse de la CGT est encore une fois confirmée.

Pour le gouvernement l'objectif est de vouloir répondre aux exigences financières « du MEDEF » aux dépens de l'évolution de l'emploi, qualité du travail et les droits des salariés.

Empêchons la destruction de 120 Ans de Code du Travail !

N'oublions pas de rappeler que la déréglementation du travail n'a jamais créé d'emploi, bien au contraire!

Elle crée le chômage et la précarité !

« Selon une étude de 2016, Simon Deakin, professeur à l'université de Cambridge, le résultat est sans appel : des travaux académiques portant sur les effets économiques des lois protégeant le travail confirment que les mesures protectrices du travail ont des effets positifs sur le développement et la croissance économique. En particulier, les lois qui renforcent les prérogatives des salariés et leur pouvoir de négociation, tant au niveau de l'entreprise que de branche, sont sources de gains de productivité et d'emploi car elles améliorent la motivation des salariés. De plus, le renforcement du pouvoir de négociation des salariés permet de rééquilibrer le partage de la valeur ajoutée et réduire les inégalités salariales. »

Selon cette même étude, les lois qui protègent le travail n'ont aucun impact négatif sur l'emploi ni à court terme ni à long terme. En examinant en détail les composantes de ces lois, les auteurs arrivent à la conclusion que les lois relatives à la réduction du temps de travail aboutissent à une baisse significative du chômage.

Au vu des bilatérales et de la loi d'habilitation, la loi travail deuxième version est dans la droite ligné de la « loi travail El Khomri de 2016 » et n'est absolument pas novateur dans les idées puisqu'elle s'inscrit dans la continuité de l'action du gouvernement précédent :

- Loi de Sécurisation de l'Emploi (2013)
- Loi Macron (2015),
- Loi Rebsamen (2015),
- Loi Travail (El Khomri) (2016).

Profitant donc de la procédure prévue par la Constitution, avec les ordonnances, le gouvernement « Macron » veut mettre en place, dès cet automne, une nouvelle réforme du Code du Travail où les seuls bénéficiaire seront la Finance et les actionnaires

« 20 septembre: les ordonnances seront Prises en Conseil des Ministres »

CONTRAIGNONS

Le gouvernement à abandonner ces mesures de régression sociale,

Il est nécessaire de se mobiliser et d'instaurer un rapport de force :

Tant que les ordonnances n'ont pas été adoptées,

Il est possible de faire reculer le gouvernement !!!

Nous devons tous nous sentir concerner car RRG pourra à tout moment mettre en place ce projet ainsi que les ordonnances si elles sont adoptées.

Comme remettre en cause certains de nos accords.

Le risque doit être pris au sérieux car nous serons tous impactés par cette loi car nous avons toutes et tous intérêt à nous mobiliser!

Pour CGT RRG et ces bases nous devons tout faire pour empêcher la mise en œuvre de cette politique d'austérité.

Dès à présent nous appelons l'ensemble des salarié(e)s à nous rejoindre nombreux dans tous les cortèges en Manifestations en France Pour dire :

NON cette politique de destruction du Code du Travail et des acquis sociaux
NON la précarité, des salaires encore plus bas, des conditions de travail encore plus dégradées, du temps de travail allongé avec des temps de repos et/ou de récupération réduits et donc des conditions de santé au travail largement attaquées.

NON Au processus de transfert du financement de la sécu des cotisations sociales vers l'impôt et la fiscalité.
NON à la casse de la Sécurité Sociale au bénéfice des assurances privées
NON au chantage du Gouvernement visant à mettre en cause les principes fondamentaux de financement de la protection sociale bâtis par Ambroise Croisât en 1945

Toutes et Tous MOBILISES : Journée interprofessionnelle

Le Mardi 12 septembre

Imposer un code du travail de progrès social.